



# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 janvier 2024

Date de la convocation :  
**10 janvier 2024**

Membres	18 suite au décès récent d'un conseiller
<b>Présents</b>	<b>17</b>
Pouvoirs	1
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-quatre, le **seize janvier** à **dix-neuf heures**,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

## **Membres présents :**

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,  
Madame Marina DANTIC, Monsieur Pierre DAVID, Madame Annick NOSSEREAU, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Brigitte DELANOUE, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Angélique DUFRESNE, Madame Nathalie BEAUFILS, Monsieur Guillaume DELANOUE.

**Membre excusé ayant donné pouvoir** : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT.

**Secrétaire de séance** : Guillaume DELANOUE



## **DCM : 2024-01-004**

### ***3.1 - Domaine et patrimoine – Acquisitions***

#### ***Acquisition à l'amiable d'un bien immobilier sis au 8, rue de Saumur***

Dans la continuité des aménagements du centre bourg visant à améliorer la sécurité des usagers, et compte tenu de son emplacement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans l'intérêt de la commune de maintenir un commerce de boulangerie, de se porter acquéreur du bien immobilier situé au 8, rue de Saumur.

De fait, il est proposé d'acquérir le terrain bâti, cadastré AP355, d'une contenance de 268 m<sup>2</sup>, sise au 8, rue de Saumur, au prix de 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'acquisition du terrain bâti cadastré AP355, situé 8, Rue de Saumur d'une contenance totale de 268 m<sup>2</sup>, au prix de 150 000 € hors frais d'acte,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir au cabinet LDP2A, Notaires associés, 26, rue Pasteur à BOURGUEIL-37,

Transmis en Préfecture le	<b>17/01/2024</b>
Reçu en Préfecture le	<b>17/01/2024</b>
Accusé de réception en Préfecture	
<b>037-213700743-20240117-2024-01-002a-DE</b>	
Publication électronique le	<b>17/01/2024</b>

- **Décide** que le financement de cet achat sera effectué sur les crédits inscrits au budget unique 2024.

Le secrétaire de séance,  
**Guillaume DELANOUE**



Le Maire,  
**Gilles THIBAUT**



*Publication électronique le 17 janvier 2024*

